

LE BENELUX, L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE
EN TANT QUE PARTENAIRES ECONOMIQUES EN EUROPE.
ÉVOLUTION, ACTUALITE ET PERSPECTIVES

Françoise Berger

Il faut tout d'abord remercier les organisateurs de ce colloque qui a permis de poursuivre une réflexion déjà largement amorcée, mais qui devra encore se prolonger tant les conditions actuelles sont mouvantes. Beaucoup de choses ont déjà été dites dans les premières sessions et nous ne ferons ici que quelques rappels sur la problématique économique.

Le Benelux, l'Allemagne et la France forment un espace naturel unitaire, avec des ressources (minerai de fer et charbon pour l'essentiel) proches ou complémentaires. C'est la fameuse Europe lotharingienne (comme l'a présenté précédemment le secrétaire du Land à la culture) ou plus encore, l'Europe rhénane, un concept qui s'appuie très concrètement sur la géographie des transports et qui présente l'avantage d'incorporer totalement le territoire des Pays-Bas.

Des terres d'échanges et de conflits

Cet espace politiquement divisé depuis longtemps fut un des centres des deux grands conflits européens du XXe siècle. La confrontation franco-allemande, qui dure de 1870 à 1945, a des retombées spectaculaires sur les voisins belges, luxembourgeois et néerlandais. Dans ces conflits, l'aspect économique n'est pas des moindres puisque c'est leur préparation qui nourrit l'industrie de l'armement, largement présente sur ces terres de la sidérurgie. Les guerres nourrissent aussi les ambitions de conquêtes industrielles : on peut ainsi citer le cas des régions minières qui deviennent des buts de guerre ou certaines tentatives de mainmise sur des entreprises sidérurgiques¹. Ces enjeux économiques nourrissent aussi les concurrences dans les périodes de déséquilibres politiques. On peut rappeler la volonté de certains industriels français (mais avant tout du gouvernement) de profiter des difficultés allemandes en 1945/46 pour tenter de reprendre des parts de marché et d'atteindre une égalité de production avec l'Allemagne.

Mais c'est aussi un espace où s'est construit un véritable ensemble économique à partir de la première révolution industrielle, un espace organisé par des courants d'échanges, avec des flux de matières premières, de marchandises et de main d'œuvre - celle-ci faisant aussi l'objet de concurrence lors des périodes de crise. C'est par la suite un espace organisé par des industriels, avec une organisation des échanges qui est allée, dans certains secteurs, jusqu'à une forme contractuelle avancée (ententes). Il s'y est exprimé une certaine solidarité pendant les périodes de crise, même si celle-ci ne fut pas toujours facile à négocier. Ainsi, les bases du Cartel de l'acier, mises en place en 1926, ont permis au secteur sidérurgique européen de résister relativement mieux que d'autres secteurs ou d'autres régions du monde, avec une réactivation de l'accord dès la fin de l'année 1932.

Un espace au centre de l'impulsion économique de la construction européenne

Il s'agit aussi d'un ensemble de pays qui ont codifié leur interpénétration économique après la Seconde Guerre mondiale et dont les initiatives sont à l'origine de la construction économique européenne (cf section 5). Il y a eu ainsi un changement de perspective et de dimension: alors que jusqu'en 1950, l'initiative des échanges venaient essentiellement des entrepreneurs, de la

¹ Cf. affaire de Wendel et procès Röchling.

base en quelque sorte, c'est désormais l'initiative des États qui organise cet ensemble de manière plus globale et plus équitable également.

Dans cet ensemble de pays se dégagent trois régions industrielles frontalières dans lesquelles les liens et les échanges sont les plus anciens et les plus nombreux (Nord-Est de la France, Wallonie et Rhénanie-Westphalie), auxquelles on peut adjoindre quelques espaces industriels du Luxembourg. Mais ces régions ne sont pas économiquement à égalité : parce que les régions allemandes et françaises appartiennent à des pays démographiquement importants, et donc à large marché national, elles n'ont pas la même perspective que les régions industrielles de la Belgique et du Luxembourg, deux pays qui ne disposent que d'un marché réduit et vont donc se battre sur les marchés à l'exportation. Ainsi, tant dans l'Entre-deux-guerres que dans l'après-guerre, ce sont plutôt deux ensembles (France-Allemagne d'un côté, et Belgique-Luxembourg de l'autre) à la fois interdépendants et complémentaires, mais parfois concurrents : dans les périodes économiquement difficiles, ils peuvent aussi s'affronter. Ceci est très visible dans toutes les négociations d'ententes industrielles de l'Entre-deux-guerres, puis dans le cadre de la CECA.

La place des Pays-Bas est un peu spécifique : elle ne relève pas du cœur industriel, mais de l'accompagnement en amont (approvisionnement en bois, en matières premières) et en aval (ventes à l'exportation mondiale), grâce au contrôle du bassin du Rhin et de son embouchure. S'ils subissent inévitablement les mêmes crises, les Pays-Bas ont ainsi une position différenciée dans cet ensemble, au moins jusqu'aux années 1980.

Cet espace est-il menacé par la mondialisation ?

Avec la fin du charbon, la diversification de la production industrielle et le très fort développement du secteur tertiaire, on assiste à une recomposition économique des territoires qui bouscule les stratégies de production et d'échanges. Ces espaces largement ouvriers sont aussi, depuis le début de la révolution industrielle, des terres de conflits sociaux. Très forts, mais aussi très locaux jusque dans les années 1990, ils sont à nouveau d'actualité et ils ont trouvé de nouvelles formes d'action dans laquelle la dimension européenne commence à prendre de l'ampleur, comme le montrent les euro-manifestations et le sentiment nouveau de solidarité face à des grands groupes étendus à l'échelle européenne et mondiale.

Pour finir cette introduction, il faut évoquer les perspectives pour ce cœur privilégié de l'Europe économique : résistera-t-il à ces recompositions qui s'opèrent tant à l'échelle européenne (avec « l'orientalisation » de l'Europe des 27) qu'à l'échelle mondiale (avec des concurrences mondiales exacerbées) ? Il faudra sans doute attendre quelques temps pour entrevoir une réponse.

Les trois communications qui suivent développent ces quelques aspects du partenariat économique². Jean-François Eck présente tout d'abord les échanges commerciaux et financiers entre la Rhénanie-Westphalie, le Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie au cours du XXe siècle. Il pose la question des interdépendances entre les entreprises, les entrepreneurs, les travailleurs et pointe la difficulté des comparaisons due aux disparités du poids économique de ces trois régions. Sont abordés ensuite deux cas particuliers. Hein Klemann s'interroge sur la place spécifique de l'économie des Pays-Bas dans cet ensemble, démontrant un certain isolement qui ne se rompt véritablement qu'avec les débuts de la construction européenne. Enfin, Pierre Tilly évoque la construction de l'espace économique et social transfrontalier de l'Eurorégion Meuse-Rhin³, à travers l'étude du travail frontalier et du statut spécifique des travailleurs, dont la question syndicale.

² Cette annonce se réfère à la conférence. Ce volume rapporte exclusivement la contribution de Jean-François Eck (N.D.L.R.).

³ Qui regroupe une région allemande, une région néerlandaise et trois régions belges.